



Bulletin d'inscription individuel

Stagiaire	
NOM Prénom	
date de naissance	
adresse usuelle	
e-mail	
adresse de villégiature	
téléphone (en cas d'urgence)	

Stage:	
Du	au
Horaires :	

Je verse 30% d'arrhes du montant du stage (à l'ordre du Trésor Public), soit..... pour valider mon inscription, le solde devant être acquitté le premier jour du stage.

Pour les mineurs, autorisation parentale

Je soussigné(e)..... père, mère, tuteur de

- atteste de l'aptitude du stagiaire à s'immerger et à nager au moins 25 m pour les moins de 16 ans et au moins 50 m à partir de 16 ans,
- atteste d'aucune contre indication médicale quant à la pratique de la voile,
- autorise les responsables à prendre toutes les dispositions qui s'imposent en cas d'accident survenu pendant le stage (traitement de première urgence, hospitalisation).
- j'autorise mon enfant à rentrer seul oui non
- personnes autorisées à venir chercher l'enfant

La responsabilité de l'École de Voile ne s'étend pas en dehors des cours.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions figurant au verso de ce document.

Date:

Signature:

Pour les majeurs

J'atteste être apte à m'immerger et déclare savoir nager au moins 50m.

Je dégage l'école de voile de toute responsabilité quant aux conséquences d'une contre indication médicale dont j'aurais négligé de tenir compte. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions figurants au verso de ce document.

Date:

Signature :

Le pratiquant doit présenter un certificat médical obligatoirement, de non contre-indication à la pratique de la voile.

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Modalités

La réservation ne sera considérée comme effective qu'après remise du bulletin d'inscription dûment complété et du versement d'un chèque d'arrhes de 30% du montant du stage, le solde étant acquitté au début du stage.

En cas d'annulation du fait du stagiaire, l'école de voile conserve les arrhes.

Les prix indiqués au moment de la réservation sont fermes pour la durée de cette réservation. Les arrivées tardives et les départs prématurés ne donnent lieu à aucun remboursement.

Modifications - Annulations

En cas d'annulation du stage du fait de l'école de voile, et à défaut d'accord amiable sur un stage de substitution, le stagiaire obtiendra le remboursement immédiat des sommes versées.

L'annulation de séances, pour des raisons météorologiques ou de sécurité, ne donnera lieu à aucun remboursement. Dans l'impossibilité d'un report, des activités de remplacement seront assurées.

Tout stage interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du participant pour quelque cause que ce soit ne donnera lieu à aucun remboursement. Toutefois, les absences pour raisons médicales dûment justifiées seront étudiées au cas par cas.

Règlement intérieur

Toute participation à une activité proposée par l'école de voile implique l'acceptation sans réserve du règlement intérieur.

Assurances

L'école de voile a souscrit auprès de la SMACL, un contrat garantissant sa responsabilité civile dans le cadre de ses activités. Il n'y a pas d'assurance individuelle attachée à l'adhésion.

Les adhérents peuvent souscrire pour leur propre compte une assurance complémentaire couvrant certains risques particuliers.

La licence FFV comprend une assurance individuelle accident. Toutes les informations nécessaires à ce sujet sont disponibles au secrétariat de l'École de Voile.

Autorisation de publication

J'autorise la publication des photos de mon enfant ou de moi même sur tous supports d'information et de promotion de l'École de Voile (site internet, publicités, dépliants):

oui

non

signature

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" n° 78-17 du 6 Janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant.